

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 30 mai 2019, la députée de Repentigny déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec d'inclure, dans le Plan d'action en santé mentale (PASM) 2020-2025, un volet dans le Code civil du Québec pour assurer une application systémique concernant l'ordonnance de traitement obligatoire émise par un juge de la Cour supérieure du Québec.

D'abord, je souhaite saluer l'engagement de ceux qui posent des actions afin d'améliorer le bien-être de la population. Le dépôt d'une pétition contribue à la vie démocratique du Québec ainsi qu'à la réflexion entourant d'importants enjeux de société.

Les travaux concernant le PASM 2020-2025 s'organisent autour de consultations : un forum Jeunes et santé mentale tenu en juin 2019, un forum Adultes et santé mentale qui aura lieu en octobre 2019 ainsi que des consultations satellites dans plusieurs régions du Québec. Ces consultations comprennent un volet public en ligne.

... 2

Il est important pour moi que les préoccupations de tous soient entendues et fassent partie de la réflexion entourant nos travaux. À ce sujet, sachez que les enjeux soulevés dans la pétition déposée seront pris en considération.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Danielle McCann

c. c. M. Yvan Gendron, MSSS
M. Jean-François Landry, MSSS

N/Réf. 19-MS-06896